

2024/2025

PERISCOLAIRE - 7h30/8h50 – 12h00/13h50 – 17h00/18h30

Mercredi -7h30/18h30

EXTRASCOLAIRE (Vacances) – (7h30-18h30)

enfancejeunesse@villeneuve delaraho.fr

04.68.55.83.09

QF :

(Lettres majuscules)

NOM DE L'ENFANT : **PRENOM** :

DATE DE NAISSANCE :

N° Police assurance : **Nom Assureur** :

Situation Familiale : Célibataire Mariés Pacés Concubinage Divorcés Séparés

Garde : Père Mère Alternée Autre :

N° CAF/MSA (obligatoire) : **N° de sécu** :

Section

Maternelle : PS - MS - GS

Primaire : CP - CE1 - CE2

CM1 - CM2

Cochez le niveau de classe de votre enfant

RESPONSABLE 1

NOM

PRENOM

ADRESSE

Code postal

Ville

Téléphone : Portable :

Courriel :

Employeur :

RESPONSABLE 1

NOM

PRENOM

ADRESSE

Code postal

Ville

Téléphone : Portable :

Courriel :

Employeur :

Le Portail Famille de la **Mairie de Villeneuve de la Raho** est un service en ligne personnalisé et sécurisé qui permet d'effectuer les démarches suivantes :

- Gérer les informations de votre dossier.
- Télécharger vos factures.
- Régler les factures en ligne.
- Effectuer une demande de place en accueil de loisirs.
- Effectuer une demande d'inscription en périscolaire.
- Effectuer des réservations.

Comment en bénéficier ?

Une fois votre dossier d'inscription rempli vous le déposez dans nos locaux, ainsi dans les 24h vous recevez un email avec un lien « <https://villeneuve delaraho.portail-familles.app/go/> »

A partir de là vous devez mettre à jour **toutes les informations demandées** : mon profil, mon foyer, mes enfants ainsi que mes documents.

Si un carré rouge apparaît c'est que votre dossier est incomplet, veuillez alors cliquer sur : informations complémentaires et ou renseignements médicaux.

Attention les inscriptions à l'accueil de loisirs se font minimum 10 jours à l'avance.